



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 05/10/2023

**DELIBERATION N°03
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Agnès JOUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU) ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Christophe LEMERCIER), Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

ESPELIA : Sébastien LOUCHE

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Étaient excusés :

Conseil Départemental : M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean SERRET, Cyrille VALLON

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget.

Le Président propose aux membres présents de modifier le budget 2023, comme suit :

Objet	Investissement			
	Dépenses		Recettes	
	Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
Meyrosse	1326 (13)	+ 17 491.92 €	45824 (45)	+17 491.92 €
Saleine	45813 (45)	+ 1 795.91 €	1326 (13)	+ 1 795.91 €
Décharges	2318 (041)	+ 599 699.15 €	2314 (041)	+ 599 699.15 €
	45811 (45)	+ 35 860.00€		
	45812 (45)	+ 3 000.00 €		
	2314 (23)	- 38 860.00 €		

			PREFECTURE DE VALENCE	
MOE Seuil Romezon	2318 (23)	- 10 540.00 €	Date de réception de l'AR: 23/10/2023	
	45817 (45)	+ 10 540.00 €	026-252601307-2023	T018-DEL_2023_0003-DE
Intégrations	2315 (041)	+ 137 588.28 €	2031 (041)	+ 174 777.97 €
	2318 (041)	+ 40 256.00 €	2033 (041)	+ 3 066.31 €
Régularisation écritures 2314/2318	2318 (041)	+ 864.00 €	2314 (041)	+ 864.00 €
TOTAL		+ 797 695.26 €		+ 797 695.26€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à L'UNANIMITE :

- VALIDE cette décision modificative n°2 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER